

DEPARTEMENT
Haut-Rhin
CANTON
Wittenheim
COMMUNE
Staffelfelden

ARRETE DU MAIRE N° 110/2017

REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE

LE MAIRE DE LA COMMUNE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212.1 à L 2213.6,
- VU** la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
- VU** l'aménagement des aires pour les gens du voyage de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) qui dispose de la compétence en matière d'accueil des gens du voyage et qui a aménagé 167 places réparties de la manière suivante :
- Aire de Mulhouse, 200 rue de la Mertzau – 68100 MULHOUSE
 - Aire de Kingersheim, 20 rue de la Griotte – 68260 KINGERSHEIM
 - Aire de Wittenheim, 149 rue de Soultz – 68270 WITTENHEIM
 - Aire de Riedisheim – 4 rue de Bâle – 68400 RIEDISHEIM
 - Aire de Rixheim – Rue des Armateurs – 68171 RIXHEIM

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement des gens du voyage afin d'éviter qu'il ne constitue un danger pour la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques ;

ARRETE

Article 1 :

Les gens du voyage, personnes sans domicile fixe astreintes à l'obligation de détenir des titres de circulation et stationnant dans les véhicules habités, devront obligatoirement se rendre sur les aires créées par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

Article 2 :

Le stationnement de ces véhicules habités est interdit sur le territoire de la Commune, même si les aires sont complètement occupées.

Article 3 :

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter du 10 mai 2017.

Article 4 :

Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, les services techniques municipaux, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

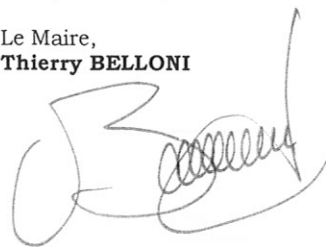
Article 6 :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Mulhouse
- La Préfecture du Haut-Rhin
- La Brigade de Gendarmerie de Wittelsheim
- Les Brigades Vertes
- Affichage
- Dossier.

Fait à Staffelfelden, le 10 mai 2017

Le Maire,
Thierry BELLONI



SOUS-PRÉFECTURE
15 MAI 2017
68052 MULHOUSE CEDEX